

consignait au jour le jour les moindres détails des travaux. Ces détails font bien voir les règles qui dominent aujourd'hui à Rome les restaurations artistiques et archéologiques. On a constaté que trop souvent les monuments, peintures, etc., ont été dégradés sans rémission sous prétexte de restauration ; et on cherche avant tout à conserver ce qui subsiste tel quel, en le protégeant contre l'effritement par de vrais prodiges techniques.

NORVEGE

LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

LES journaux ont donné les résultats du *referendum* norvégien. Trois cent soixante mille citoyens ont voté l'indépendance de leur pays. Doit-on, au point de vue catholique, se plaindre ou se réjouir de cette scission suédo-norvégienne ? Il semble qu'on doive plutôt s'en réjouir, si l'on considère la façon dont les catholiques sont traités en Norvège.

En Norvège, des paroisses peuvent être formées, des églises ouvertes et des propriétés religieuses acquises, sans aucune autorisation spéciale de l'Etat. Tout catholique peut ouvrir une école. Tous les citoyens qui ne font pas partie de l'Eglise protestante officielle sont dispensés de payer la taxe destinée à soutenir les écoles et les églises luthériennes. Tous les ordres religieux peuvent s'établir en Norvège, à l'exception des Jésuites ; et il est très probable que l'interdiction qui pèse sur ces derniers sera bientôt retirée. Enfin, presque toutes les fonctions publiques peuvent être remplies par des catholiques.

C'est tout le contraire en Suède. Il n'y a peut-être